



Gouvernement du Canada
Ministère des Communications

Government of Canada
Department of Communications

RAPPORT ANNUEL - (1981 - 1982)

RELATIFS À L'AMÉLIORATION DES POSSIBILITÉS D'EMPLOI DES PERSONNES ATTEINTES D'INCAPACITÉ MENTALE OU PHYSIQUE

Présenté au
Secrétariat du Conseil du Trésor
le 31 mars 1982

Projet d'engagement du ministère des Communications visant à accroître les possibilités d'emploi des personnes atteintes d'incapacité mentale ou physique.

Depuis le mois de juin 1979, le ministère des Communications s'est fixé plusieurs objectifs en vue d'améliorer les possibilités d'emploi des personnes handicapées. Le nombre de personnes handicapées qu'il a embauchées et des services spéciaux qu'il a offerts ont considérablement augmenté au cours de cette période. D'une année à l'autre, il devient plus facile de déterminer les mesures qui s'imposent.

Réalisations de 1981

Le dépistage des employés handicapés est une affaire délicate. Jusqu'à maintenant, l'établissement du répertoire n'a que peu progressé. D'une façon officieuse, le Ministère sait que des personnes handicapées ont été engagées. Jusqu'à présent, il peut compter environ 30 handicapés à ses rangs.

1. Des cours spéciaux de formation linguistique ont été mis sur pied et trois employés du Ministère atteints de surdit  et un du Bureau du solliciteur g n ral y ont pris part. Cette initiative s'est av r e un succ s complet. Le minist re des Communications invite tous les minist res   utiliser ces nouveaux cours.

2. Le bureau régional de Winnipeg avait proposé d'offrir des cours d'informatique à des étudiants aveugles. Lorsqu'est venu le temps de mettre en vigueur cette proposition, la réorganisation du Ministère a annulé la possibilité de doter des postes CS 1. Un des étudiants a été muté à Ottawa pour remplir un poste déterminé. La qualité de son travail a été très satisfaisante. Lorsqu'un poste indéterminé sera disponible, l'employé sera recommandé. Un étudiant aveugle, de l'université de Waterloo (génie électrique), a été embauché pour sa première affectation par l'intermédiaire du programme d'enseignement coopératif. Des conditions spéciales d'hébergement ont été accordées par le personnel du Ministère.
3. Une personne se déplaçant en chaise roulante a été engagée à titre de stagiaire dans un poste EL à Winnipeg. L'employé a participé à un concours pour le groupe EL et a été promu à un autre ministère. Le Ministère estime que la formation et le perfectionnement ont été bénéfiques pour l'employé et il entend continuer à offrir des postes de perfectionnement aux personnes intéressées.
4. Une attention particulière a été portée à l'embauche des handicapés, mais étant donné la nature très technique des postes disponibles en 1981-82, nous n'avons pas eu les résultats qu'on attendait.
5. Le personnel des agences de placement a rencontré celui des ressources humaines. Cette rencontre leur a permis d'avoir une vue d'ensemble du Ministère et de nous recommander des candidats qui conviennent mieux à nos besoins.

6. Au bureau de Halifax, le Ministère a accordé un contrat de téléphonistes à une compagnie privée qui prévoit embaucher des handicapés. Le contrat sera conclu en avril 1982.

Résultats additionnels

1. Dans le cadre du Programme d'emplois d'été axés sur la carrière, nous avons embauché une personne souffrant d'incapacité et l'avons assignée aux terminaux d'ordinateur. Sa participation a été très satisfaisante. Nous prévoyons engager quatre handicapés en 1982-83, toujours dans le cadre du Programme. Le Ministère envisage d'employer certains de ces employés d'une façon permanente l'an prochain.
2. Une étude et des recommandations pour modifier l'entrée et les toilettes de la tour sud de l'immeuble Journal de manière à en faciliter l'accès pour l'employé handicapé, ont été présentées au ministère des Travaux publics. La mise en oeuvre s'est faite en 1981. Un espace de stationnement situé près de l'immeuble lui a également été réservé. À mesure que le Ministère engagera d'autres personnes handicapées, il lui sera plus facile d'obtenir, au besoin, des espaces de stationnement additionnels.

Dans le cadre du Programme de réfection des immeubles, toutes les études ont été complétées et présentées au ministère des Travaux publics. Les barrières architecturales ont été identifiées pour leur éventuelle modification afin d'accommoder les employés se déplaçant en chaise roulante.

3. Des téléscripteurs ont été installés dans chacun des bureaux régionaux à l'intention des employés atteints de surdité complète ou partielle, et on peut accéder à quatre terminaux dans la région de la Capitale nationale, y compris celui du bureau du Ministre. Cette mesure augmentera l'accessibilité des voies de communications pour ces employés.

Plans d'action pour 1982-83

Il est proposé d'appliquer de nombreux plans d'action au cours de l'année. Certains ont déjà été mis en oeuvre au début de 1982.

1. Réviser l'énoncé de politique du Ministère conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor.
 - Élaborer une nouvelle version de la politique ministérielle.
 - Obtenir l'approbation des autorités compétentes.
 - Communiquer la nouvelle politique aux directeurs généraux, aux directeurs et à l'ensemble du personnel.

2. - Stimuler les activités du comité ministériel chargé des personnes handicapées.
 - Déterminer l'orientation du programme et impliquer le personnel intéressé.
 - Suivre l'application du programme sur une base mensuelle.

3. Informer le personnel du Ministère.
 - Rédiger des articles dans la publication du Ministère Modulation.
 - Concevoir et poser des affiches dans tous les immeubles du ministère des Communications.

4. Identifier les fonctions dont peuvent s'acquitter les personnes handicapées sur le plan mental.

- Obtenir des renseignements auprès d'organismes privés s'intéressant à la réadaptation des personnes handicapées.
- Continuer à identifier des postes et prendre les mesures de dotation nécessaires lorsque les postes sont disponibles.
- Suivre et documenter les mesures de dotation entreprises lors de l'année financière.

5. Afin d'identifier l'expérience de travail, les plans de carrière et les besoins de formation des handicapés, trouver de meilleurs moyens pour créer un répertoire.

- Déterminer la marche à suivre et communiquer l'information aux agents de personnel.

6. Identifier les besoins en matière d'équipement spécial.

- Examiner les demandes d'équipement spécial.
- Évaluer la convenance des appareils en place (le Visuor par exemple).

7. Organiser des séances de sensibilisation à l'intention des gestionnaires de l'administration centrale et des bureaux régionaux à travers le Canada.

- Réquérir l'aide des agents de la Commission de la fonction publique.

- Établir une liste des gestionnaires et des employés.
- Fixer le calendrier des séances et les diriger.

8. Participer au Régime d'emploi parallèle à l'intention des handicapés retenus à la maison (activité en cours).

- Sensibiliser le gestionnaire à la question.
- Participer à l'inventaire des activités se prêtant au programme.